



الغرفة الوطنية لمحافظي الحسابات

Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

**Discours officiel – Assemblée Générale
Ordinaire de la Chambre nationale des
commissaires aux comptes.**

Alger, le 30 octobre 2025

بسم الله الرحمن الرحيم والصلاة والسلام على أشرف المرسلين.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues, honorables professionnels de la comptabilité et de l'audit à travers tout le territoire national,

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment charnière de l'histoire de notre profession...

Un moment de vérité avec nous-mêmes, d'interrogation sur la réalité, et d'appel à la conscience professionnelle avant qu'il ne soit trop tard.

Il y a onze ans s'est tenue la première commission d'évaluation de la loi n°10-01, neuf ans se sont écoulés depuis la commission de révision du Système Comptable Financier (SCF), et cinq ans depuis la commission de lutte contre l'exercice illégal de la profession.

Aucun progrès. Aucun accomplissement. Aucun bilan. Aucun résultat.

Et pourtant, les décisions se multiplient, les rapports s'écrivent, les dossiers s'ouvrent pour se refermer aussitôt, et le rideau du silence et de l'oubli tombe à nouveau.

Comme si la profession était devenue un simple champ d'expérimentation, ou un sujet de correspondances et de réunions sans effet réel sur le terrain.

Jusqu'à quand ?

Jusqu'à quand la profession restera-t-elle prisonnière des papiers, captive des commissions, paralysée par l'attente ?

Jusqu'à quand tournerons-nous dans le cercle des « nous étudierons, nous réviserons, nous proposerons », sans exécution ni suivi ?

Jusqu'à quand le professionnel de la comptabilité et de l'audit restera-t-il le dernier consulté, le premier blâmé et le moins écouté ?

Une profession en danger d'effacement.

Chers collègues,

Notre profession ne traverse pas une simple crise passagère : elle vit une menace réelle de disparition et de marginalisation.

Elle perd peu à peu son sens, sa place et ses enfants.

Des cabinets ferment, des compétences émigrent, et une nouvelle génération de professionnels, déçue et désorientée, se tient au bord du désespoir, voyant ses efforts ignorés, sa voix étouffée et son avenir suspendu à des décisions déconnectées de la réalité.

Les institutions créées pour protéger la profession sont devenues les témoins de son recul, et les administrations censées la réformer observent en silence leur propre incapacité à agir.

Nous parlons désormais de réforme plus que nous ne la pratiquons, nous tenons des réunions plus que nous ne réalisons, et nous attendons le changement plus que nous ne le construisons.

Alors, qui rendra des comptes ?

Et qui aura le courage d'admettre que le système a échoué, qu'il s'est usé, et que l'hémorragie silencieuse de la profession est plus dangereuse qu'une crise économique ?

Où est cette volonté qui croit que la profession de commissaire aux comptes n'est pas un luxe institutionnel, mais un pilier de la transparence, une garantie pour la protection des deniers publics, et un pont essentiel pour la confiance entre la société et les investisseurs ?

Un appel à la réforme véritable.

Nous ne réclamons ni privilège ni position, mais une réforme authentique qui redonne à la profession son âme et sa dignité.

Nous aspirons à une loi moderne, à des institutions actives, à une formation continue de qualité et à un contrôle rigoureux et indépendant.

Nous demandons que soit restauré le rôle du commissaire aux comptes comme voix de l'intérêt public, et non comme un simple numéro sur un registre ou un cachet sur un document financier.

Le silence n'est plus une option.

Notre silence n'est plus une sagesse : il est devenu une forme de complicité passive avec la régression.

Notre attente n'est plus prudence : elle est devenue un danger pour l'avenir même de la profession.

C'est pourquoi, soit nous agissons aujourd'hui, avec raison unie et volonté sincère, soit nous laissons l'histoire écrire que nous fûmes la génération qui a vu la profession s'effondrer sans rien faire.

De la défense à la refondation.

Parler de l'avenir n'est pas un luxe intellectuel : c'est un devoir national et professionnel à l'heure des grandes mutations économiques.

Car une profession qui ne se renouvelle pas meurt, et une profession qui ne s'adapte pas à son temps est remplacée.

Notre responsabilité historique aujourd'hui est donc de passer de la phase de défense de la profession à la phase de construction de la nouvelle profession.

Nous voulons une profession algérienne moderne, ancrée dans les valeurs d'intégrité et d'intérêt général, fondée sur la science, la numérisation et la redevabilité, ouverte sur

l'économie nationale non comme un observateur externe, mais comme un partenaire actif dans sa construction et son développement.

Nous voulons une profession où le commissaire aux comptes est à la fois vigie financière, conseiller économique et acteur stratégique de la confiance entre l'État, les institutions et les investisseurs.

Nous voulons une profession en phase avec la transformation numérique, utilisant l'intelligence artificielle dans l'analyse des données financières, contribuant à la détection de la corruption, au renforcement de la gouvernance et à la protection des deniers publics.

Nous voulons que l'Algérie rejoigne le rang des nations disposant d'une profession d'audit forte, moderne dans ses mécanismes, nationale dans sa mission et respectée dans ses institutions.

Une profession qui forme de nouvelles générations de commissaires aux comptes compétents, et qui rétablit la mission du contrôle comme un exercice éthique avant d'être technique.

Chers collègues,

Faisons de cette assemblée générale un point de départ vers un projet national global de refondation de la profession, un projet fondé sur : la réforme législative,

- La modernisation de la formation,
- La numérisation de la pratique professionnelle,
- Le renforcement du contrôle qualité,
- Et le renouvellement du discours professionnel, pour qu'il soit au service de la Nation et non d'intérêts particuliers.

Et croyons que la réforme ne se décrète pas d'en haut, elle se construit à partir de la base : des petits cabinets des wilayas, de l'effort quotidien sincère, et de notre engagement personnel à incarner la probité, le professionnalisme et la responsabilité.

La profession que nous voulons n'est pas un rêve lointain, mais un projet réalisable, si l'unité prévaut, si la parole est sincère, si l'intention est pure, et si la volonté existe.

Chers confrères,

Le temps est venu de nous libérer de toute forme de tutelle et de dépendance extérieure, notamment celles qui se dissimulent sous les appellations de la « FIDEF » ou de la « francophonie professionnelle ».

Nous le disons aujourd'hui avec clarté et responsabilité :

L'Algérie n'est subordonnée à personne, et la profession de commissaire aux comptes n'est pas une filiale d'une quelconque institution étrangère.

Il n'y a aucune place pour l'ingérence ni la domination, fût-ce au nom d'une prétendue « coopération francophone ».

La francophonie, dans sa dimension institutionnelle actuelle, est devenue un outil de restriction du libre arbitre national, un canal parallèle qui entretient la division au lieu de l'unité, qui promeut une représentation symbolique au lieu d'une participation réelle, et qui fait de la profession l'otage d'intérêts étroits et d'allégeances non professionnelles.

Nous ne sommes ni contre l'ouverture, ni contre la coopération internationale, mais nous que l'ouverture devienne soumission, ou que la coopération devienne dépendance.

Nous sommes pour un partenariat fondé sur l'égalité, le respect mutuel et l'intérêt commun.

C'est pourquoi, nous soutenons un nouvel axe professionnel arabe et africain, libre et indépendant, alliant professionnalisme et souveraineté, s'étendant à travers l'Union africaine des comptables, ouvrant des perspectives de coopération Sud-Sud, dans un cadre institutionnel équilibré, et en lien avec le Conseil international des comptables, dans le respect de l'indépendance du choix national et en assurant l'intégration de l'Algérie dans le système professionnel mondial avec dignité et efficacité.

Le temps est venu pour que les professionnels de la comptabilité et de l'audit en Algérie aient une seule voix forte et claire sur la scène internationale, une voix qui ne parle pas la langue de la francophonie, mais celle de la compétence, de la transparence et de la souveraineté professionnelle.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne réclamons aucun privilège, nous revendiquons le droit à la réforme et à la dignité.

Nous voulons une loi moderne et équitable, une institution forte représentant tous les professionnels, et une formation continue véritable.

Nous voulons un système de contrôle qui élève la qualité au lieu de semer la peur, qui encourage la compétence au lieu de la sanctionner.

L'expérience de plus d'une décennie a prouvé que le Conseil national de la comptabilité, dans sa forme actuelle, n'est plus en mesure d'assurer ses missions de pilotage, de supervision et de développement professionnel.

C'est une institution engluée dans la bureaucratie, déconnectée de la réalité, limitée dans ses moyens, et coupée de son environnement professionnel et économique.

Elle a perdu sa capacité d'initiative, de communication, et de mise en œuvre des réformes attendues depuis des années.

Le Conseil est devenu un organe administratif figé, qui publie des recommandations sans application, et tient des réunions sans résultat, au point d'incarner l'immobilisme plus que la réforme.

Face à cet échec structurel persistant, il est désormais indispensable de prendre une décision courageuse et responsable de redistribution des prérogatives.

Chers collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour exprimer, avec honnêteté et responsabilité, notre avis sur ce nouvel outil juridique, le projet de loi sur la profession comptable et d'audit, présenté aujourd'hui dans le cadre d'une concertation nationale et professionnelle ouverte.

Ce texte a été élaboré par une équipe de travail sérieuse, sous la supervision et la présidence de Mme Wassila MOUZAÏ, et la direction de l'expert-comptable M. OULD TALEB Seghir, accompagnés d'un groupe d'universitaires, de praticiens et de juristes.

Ce projet marque un profond respect envers les professionnels de terrain, eux qui sont le fondement et l'âme vivante de la profession.

Nous saluons cette initiative courageuse, qui a rétabli la confiance entre la profession et ses véritables représentants, et redonné la parole au terrain, longtemps écarté, à une époque où le Conseil national de la comptabilité rédigeait les lois dans des bureaux fermés, loin des réalités, des souffrances et des aspirations des professionnels.

Nous le disons aujourd'hui avec clarté et courage :

L'époque où les lois étaient préparées dans l'ombre est révolue, et le temps de la tutelle sur la profession est terminé.

Le projet de loi actuellement élaboré dans le secret au sein du Conseil National de la Comptabilité constitue une violation manifeste du droit des professionnels à participer à la construction de l'avenir de leur propre métier.

C'est l'expression flagrante d'une rupture totale entre cette instance et la réalité du terrain, mais aussi la preuve d'une incapacité chronique à réformer et à se renouveler.

Il est désormais impératif, voire incontournable, de reconsidérer en profondeur le rôle et la place du Conseil National de la Comptabilité, car l'expérience a démontré qu'il n'est plus en mesure ni de relever les défis contemporains, ni de conduire une réforme structurelle véritable.

Cette institution, affaiblie, vieillissante et coupée du terrain, a perdu à la fois la confiance et la légitimité professionnelle.

Dès lors, le problème ne réside plus dans le colmatage d'un édifice vétuste, mais dans la création d'une nouvelle architecture institutionnelle, porteuse de la volonté des professionnels et fidèle aux réalités du terrain.

C'est pourquoi nous affirmons avec clarté que l'exigence professionnelle et nationale du moment est de retirer au Conseil National de la Comptabilité toutes ses prérogatives exécutives et organisationnelles, pour les confier à une nouvelle instance professionnelle, indépendante et active, dénommée :

Le Conseil de l'Ordre National de la Comptabilité et de l'Audit.

Une institution professionnelle nationale, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative, fondée sur la compétence, l'élection et la transparence, et composée de représentants élus issus des différentes wilayas et branches de la profession, afin d'être la véritable maison commune des comptables et des auditeurs d'Algérie.

Les missions confiées à ce Conseil National de la Comptabilité et de l'Audit seraient les suivantes :

1. Conduire la profession et coordonner son développement national sur des bases professionnelles claires et indépendantes ;
2. Élaborer et actualiser les normes nationales de comptabilité et d'audit, en phase avec la transformation économique et numérique du pays ;
3. Réglementer l'accès à la profession et garantir l'égalité des chances entre les compétences ;
4. Superviser la formation continue et la recherche professionnelle, en partenariat avec les universités et les centres d'expertise ;
5. Assurer le contrôle qualité et la discipline professionnelle, dans un esprit de justice et de transparence ;

6. Représenter la profession au niveau national et international, avec souveraineté et indépendance, sans subordination à aucune entité étrangère.

La création du Conseil National de la Comptabilité et de l'Audit n'est pas une décision technique, mais un tournant stratégique vers une nouvelle ère professionnelle, où la comptabilité et l'audit retrouvent leur rôle de piliers de la transparence, de la gouvernance et de la protection de l'économie nationale.

Ouvrons donc une nouvelle page, où la profession sera écrite par ses acteurs eux-mêmes, et ses institutions dirigées par des esprits libres et des compétences intègres.

Déclarons ensemble, d'une voix claire :

- Le temps de la tutelle est révolu,
- Le temps de la reddition de comptes commence,
- Et l'avenir doit se construire à partir du terrain, non depuis les bureaux administratifs.

Chers collègues,

Nous saluons cette initiative de concertation sincère, car elle rend la parole à ceux qui vivent la réalité professionnelle au quotidien, loin des bureaux fermés et des conseils isolés qui ont trop souvent décidé en notre nom, sans jamais nous écouter.

Disons-le franchement :

L'époque où les lois se rédigeaient dans l'ombre, sans consultation du terrain, est révolue.

Le projet de loi actuellement en préparation au sein du Conseil National de la Comptabilité, dans des bureaux déconnectés du terrain et de la réalité, représente une atteinte à la dignité de la profession et une insulte à l'expérience des praticiens qui ont consacré leur vie à la servir et à la développer.

La profession n'est pas un champ d'expérimentation administrative, ni un texte élaboré en secret pour être imposé à tous.

Une profession se construit par le dialogue, la concertation et la participation ouverte.

Car sans les professionnels, il n'y a pas de profession ; et sans le terrain, il n'y a pas de légitimité à l'organisation.

- Le temps de la tutelle est terminé.
- Le temps de la participation commence.

- L'ère de la bureaucratie s'achève, et celle de la transparence professionnelle s'ouvre.

Tout véritable processus de réforme ne s'écrit pas dans l'ombre, mais se construit à la lumière, par les acteurs du métier eux-mêmes, et au service de la Nation et de l'intérêt général.

Ainsi, le cœur de la solution réside bien dans le retrait des prérogatives du Conseil National de la Comptabilité, et leur transfert à une instance nouvelle, indépendante et moderne : le Conseil National de la Comptabilité et de l'Audit.

Le moment est venu de le dire avec franchise : la nouvelle étape exige une nouvelle direction professionnelle, une vision nationale capable de restaurer la confiance et la dignité du métier, et une institution moderne incarnant la volonté collective de bâtir un système comptable avancé, indépendant de la tutelle bureaucratique.

Quant à l'avenir, il est entre nos mains.

Nous ne devons pas attendre que le changement vienne de l'extérieur : c'est à nous de reconstruire la profession de l'intérieur, sur les bases de la compétence, de l'éthique et de la conscience nationale.

Nous œuvrerons à l'unification du corps professionnel sous une bannière nationale unique, rassemblant les experts-comptables, les comptables agréés et les commissaires aux comptes dans un cadre professionnel indépendant et fort.

Nous redonnerons tout son sens au rôle du commissaire aux comptes, gardien de l'intérêt garant de la sincérité des états financiers, et pilier de la confiance entre l'État, les entreprises et les citoyens.

Nous croyons fermement que l'Algérie peut devenir un modèle africain en matière de réforme comptable et de gouvernance financière, si la volonté, la planification et la solidarité professionnelle sincère sont au rendez-vous.

Que cette Assemblée Générale soit le véritable point de départ d'une renaissance professionnelle, où l'on écrira que la profession du commissariat aux comptes en Algérie est née une seconde fois, par la volonté de ses femmes et de ses hommes, et par leur foi dans le devoir, la justice et la responsabilité.

Ce n'est pas un discours de colère.

C'est un appel d'amour, de conscience et de loyauté, l'appel d'un cœur qui voit la profession s'éteindre lentement, et qui espère la voir renaître, pure dans sa mission, forte dans ses institutions, juste dans son système, et fière dans sa position.

Que Dieu rende nos intentions sincères, nos actions justes, qu'Il préserve notre patrie et guide nos pas sur le chemin de la réforme et de la vérité.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Mohamed Yahiaoui

Président du Conseil National,

Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

Alger – 30 octobre 2025